

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



38ème Session, du 27 au 31 mars 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : M. Jean-Luc RUELLE

Vice-président : M. Bruno PLUDERMACHER

M. Alexandre BEZARDIN

M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Mme Patricia CONNELL

Mme Laurence HELAILI-CHAPUIS

M. Pierre LAVEANT

Mme Gaëlle LECOMTE

M. Loïc LE GLAND

Mme Nathalie PARMEGIANI

Mme Annie REA

Mme Pascale RICHARD

M. Prédibane SIVA

M. Abdelghani YOUMNI

SOMMAIRE

MOT D'INTRODUCTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION.....	4
ATELIER FRESQUE DU CLIMAT ANIME PAR MARIE GROVEL	6
PLAN DE FORMATION DES ELUS RELATIF AUX ENJEUX CLIMATIQUES.....	7
RADIOSCOPIE DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS : L'IMPACT DE LA CRISE UKRAINIENNE ET ÉNERGÉTIQUE.....	9
PROJET D'ÉTUDE DES FREINS IMMATERIELS A L'EXPORT.....	10
PRIX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFE	11
PROJET DE LA COMPENSATION CARBONE POUR L'AFE	12
AUDITION DE MARIE D'ADESKY ET ROBIN VILLIES, CLUB ADEME INTERNATIONAL	14
AUDITION DE CHARLES RODWELL, DEPUTE DE LA 1 ^{ER} CIRCONSCRIPTION DES YVELINES.....	16
AUDITION DE MME CLARA CHAPPAZ, DIRECTRICE DE LA FRENCH TECH	18
AUDITION DE « L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT »	23
 RÉSOLUTION DD-CE/R01/03.2023	
OBJET : COMPENSATION CARBONE.....	25
 RÉSOLUTION DD-CE/R02/03.2023	
OBJET : PLAN DE FORMATION DES ELUS DE L'ETRANGER.....	27
 RÉSOLUTION DD-CE/R03/03.2023	
OBJET : REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT A L'ETRANGER	29
 RÉSOLUTION DD-CE/R04/03.2023	
OBJET : CONVOCATION D'UN CONSEIL CONSULAIRE A CARACTERE ECONOMIQUE.....	31
 RÉSOLUTION DD-CE/R05/03.2023	
OBJET : ASSOCIER LES CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER A LA PROMOTION DES JEUX OLYMPIQUES 2024 DE PARIS.	33

Mot d'introduction du Président et du vice-Président de la Commission

Nous adressons de vifs remerciements à tous les membres de la Commission qui au travers d'une forte implication ont fourni un travail considérable, notamment en intersession ; des remerciements aussi pour le Secrétariat Général de l'AFE qui a su soutenir nos efforts.

Des modifications dans notre Commission, Madame Michèle Malivel a été remplacée par Monsieur Predibane Siva. Il serait souhaitable à l'avenir que nos groupes politiques soient mieux coordonnés afin de permettre aux membres faisant l'objet de ces permutations une intégration rapide aux différents travaux de la Commission.

Les résultats fortement préoccupants du Commerce Extérieur de la France en 2022 (déficit de 163,6 Milliards d'Euros) incitent à une poursuite accélérée de nos réflexions en prenant en compte notamment les analyses et recommandations des parlementaires (C. Rodwell, député, F. Blatrix Comtat, J. Hingray, V. Segouin, Sénateurs auteurs du rapport 214 du Sénat). A considérer également avec la plus grande attention les dépôts des propositions de lois de Mme Renaud Garabedian Sénatrice et Mme Genetet et M. Vojetta Députés, sur les EFE (Entrepreneurs Français à l'Etranger) facteur de développement incontournable du Commerce Extérieur de la France.

Une promesse tenue à la suite de notre résolution de la Session d'octobre : l'atelier Fresque du Climat ouvert aux membres de l'AFE, un succès.

La radioscopie du Commerce Extérieur (rédigée par Abdelghani Youmni), présentée et actualisée à chacune de nos sessions se révèle une boussole essentielle pour les travaux de la Commission et l'AFE.

Nous nous efforçons de réaliser un suivi de la mise en œuvre des résolutions proposées par notre Commission et votées par l'Assemblée Plénière de l'AFE.

Certains projets ont été décalés :

- Le module GIEC (prématuré en raison de la réunion d'Interlaken), il s'agit d'une intervention annuelle en assemblée plénière telle que prévue à la suite d'une résolution de notre Commission, votée en Assemblée Plénière en mars 2022 (l'intervention de M J. Jouzel)
- La remise du Prix Développement Durable de l'AFE
- L'audition sur le rapport 214 du Sénat
- La Table Ronde EFE avec C. Maridor de CCI France International et A. Taieb de CNCCE (Conseillers du Commerce Extérieur)

Ces 4 modules interviendront lors de notre session d'octobre 2023.

Une ouverture nouvelle de notre Commission au rôle et à la position des femmes dans le Commerce Extérieur et le monde de la Tech.

Pour la première fois, notre Commission sollicitera auprès de l'AFE le financement d'une étude visant à recenser les "freins immatériels" au Commerce Extérieur de nos entreprises françaises.

Nous poursuivons et assumons nos ambitions portant sur :

- L'évaluation de l'efficacité des organisations concernant la promotion du Commerce Extérieur de la France.
- La prise en compte de la bonne application des normes de Développement Durable et de bonne gouvernance, notamment dans le contexte du redressement du Commerce extérieur.
- Nous devons parvenir à la présentation d'un panorama des institutions clefs pour le Développement Durable et le Commerce Extérieur dans l'environnement des entreprises orientées vers l'Etranger. Ce travail devant être un vade-mecum.
- Nous restons en ligne avec la méthodologie relative à nos travaux pour la mandature 2021-2025, telle que définie dans notre rapport d'activité au cours de la Session de mars 2022.

Nous avons réalisé 6 auditions :

- Catherine Ladousse, Co-Présidente de la Commission Parité au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; sur le rôle et la place insuffisante des femmes dans le Commerce Extérieur.
- Alexandre Sztulman, Professeur à la Sorbonne Paris 1, sur l'efficacité des sanctions économiques, audition conjointe avec la Commission Sécurité.
- Marie d'Adesky et Robin Villes, respectivement Conseillère Europe et International auprès du Président d'ADEME et responsable du Club ADEME International ; sur la stratégie de transfert des normes de DD portées par l'ADEME à l'étranger avec l'appui du réseau AFE.
- Charles Rodwell, Député de la 1^{er} circonscription des Yvelines, auteur du rapport sur les dispositifs de soutien à l'export et à l'attractivité des investissements étrangers en France.
- Clara Chappaz, Directrice Générale de la French Tech ; sur l'illustration du rôle des femmes dans le CE et dans le monde Start up Tech.
- Bertrand Walckenauer, Directeur Général adjoint du groupe AFD Proparco ; sur la manière dont l'AFD Proparco embarque les opérateurs français et les normes françaises notamment de Développement Durable dans les opérations financées ou cofinancées par l'AFD et la Proparco.

Nos Résolutions au nombre de 5 vous seront présentées à la fin de ce rapport et référencées dans les restitutions des auditions et des travaux dont elles sont issues.

Le Président
Jean-Luc RUELLE

Le Vice-Président
Bruno PLUDERMACHER

Atelier Fresque du Climat animé par Marie Grovel

Objet de cette séquence

En octobre 2022, la commission Développement Durable et commerce extérieur avait proposé dans sa Résolution (DD-CE/R3/10.22) adoptée à l'unanimité en séance plénière un atelier Fresque du Climat pour l'ensemble des Conseillers siégeant à l'Assemblée des Français de l'Étranger durant la session de mars 2023.

Le calendrier n'ayant pas permis cette organisation générale, le SG de l'AFE a proposé un atelier facultatif pour les conseillers qui le souhaitent. C'est ce qui a eu lieu le mercredi 29 mars de 12h30 à 15h. Les 16 places proposées ont été remplies. L'exercice était mené par Marie Grovel de l'organisation Fresque du climat.

La commission se propose de lancer une enquête auprès des conseillers pour assurer le suivi de cet exercice.

Pour rappel

La Fresque du Climat compte aujourd'hui un million de participants dans le monde et 400 animateurs professionnels.

C'est un atelier dirigé, collaboratif, structuré autour d'un jeu de cartes sur les causes et conséquences du changement climatique, mis à jour régulièrement.

L'objectif est de créer une chaîne d'acteurs avertis à croissance exponentielle sur les conséquences du changement climatique. Déjà tous les 5 mois, le nombre de participants et de bénévoles double, afin d'atteindre ainsi le point de bascule sociale pour un tournant vers un monde bas-carbone. Le modèle de la fresque du climat a déjà inspiré d'autres fresques : Fresque du numérique, océane, de la biodiversité, des déchets...

Les conseillers des Français de l'Étranger peuvent jouer un rôle important en informant et formant dans leurs circonscriptions, entreprises, écoles...

<https://fresqueduclimat.org/>

Plan de formation des élus relatif aux enjeux climatiques

POURQUOI UN PLAN DE FORMATION?

Nations Unies, Accords de Paris, COP, ONG, Organisations de la société civile... nombreuses sont les organisations nationales et internationales qui alertent depuis des décennies sur la nécessité de prendre en compte les enjeux climatiques et de limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 °C maximum par rapport aux niveaux préindustriels.

2019: 2ème année la plus chaude (OMM)

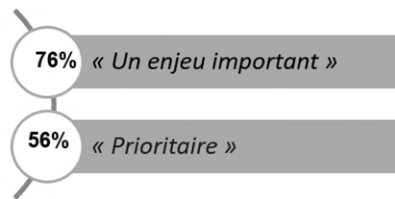
30%: Population mondiale exposée à des vagues de chaleur mortelles plus de 20 jours par an (PNUE)

3

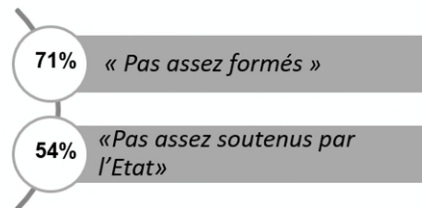
De plus, le rapport de synthèse du 6ème rapport du GIEC (mars 2023)

LA FORMATION DES ELUS, UN ENJEU CLEF

Les Français considèrent les risques climatiques*:



Toutefois, les Français considèrent leurs élus:



Face à cette double réalité, il est fundamental que les élus des Français de l'Etranger puissent être formés.

* Sondage Odoxa

4

INTERVENANTS À CONSIDERER



- Haut conseil pour le climat : acquérir les connaissances primordiales aux enjeux climatiques
- ADEME : lien entre les entreprises Françaises à l'international et le développement durable
- Génération Climat : comprendre l'importance que la question du dérèglement climatique revêt pour les jeunes
- OXFAM : lien entre inégalités sociales et dérèglement climatique
- Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité : enjeux sur pénurie d'eau, les espèces en voie d'extinction etc.

FORMAT

- Formation d'1h à chaque session AFE
- A commencer dès Octobre 2023
- Sans coût additionnel pour l'AFE (Format conférences)
- Sur la base du volontariat et en plénière
- Diffusion en direct sur YouTube
- Accessible aux élus Conseillers des Français de l'Etranger
- Disponible en replay sur les supports medias du site de l'AFE

Ce plan de formation a fait l'objet d'une résolution ***DD-CE/R02/03.2023***, approuvée à l'unanimité en Commission du Développement Durable et du Commerce Extérieur le mercredi 29 mars 2023.

Cette résolution a également été approuvée à l'unanimité en session plénière de l'Assemblée des Français de l'Étranger, le jeudi 30 mars 2023.

RADIOSCOPIE DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS : L'IMPACT DE LA CRISE UKRAINIENNE ET ÉNERGÉTIQUE

Messages clés - Voir Radioscopie en annexe - document complet

- Le déficit commercial français a atteint 164 milliards d'euros en 2022, le double de ce qui était jugé comme un record à 85 milliards d'euros en 2021.
- L'énergie constitue l'essentiel de cette détérioration avec un creusement de la balance énergétique avoisinant les 85 milliards d'euros. D'une part, en raison de la hausse du prix du pétrole, mais également du fait du basculement en déficit du solde sur l'électricité à 7,5 milliards d'euros contre un excédent de 2,5 milliards en 2021.
- La « facture énergétique » a plus que doublé (+ 157 %), passant de 45 milliards d'euros en 2021 à 115 milliards en 2022. Ce déficit est devenu structurel depuis 20 ans, c'est le prix de la désindustrialisation : la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale est passée de 16,6% en 1995 à 10,6% en 2022.
- Les services enregistrent un nouvel excédent record en 2022 (+50 Milliards d'euros, après les +36 Milliards d'euros en 2021). Les excédents que fournissent le commerce extérieur des services ne permettent pas de compenser les déficits des importations de biens et des hydrocarbures.
- Le nombre d'entreprises exportatrices en 2022 a dépassé les 144 000. 81% de ces entreprises ont moins de 20 salariés.
- La France conserve sa première place sur le podium de l'attractivité en Europe pour la 3ème année consécutive : 1222 projets d'investissements étrangers en 2021 (baromètre EY 2022).
- Le déficit sur les biens manufacturés qui a été de 58 milliards en 2021 s'est encore envolé pour atteindre 80 milliards d'euros en 2022. C'est la conséquence des effets « prix » en raison de la hausse du coût des matériaux importés (métaux, plastiques, emballages...)
- L'effet « prix » ou inflation s'est traduit par une augmentation de 29 % de la valeur des importations, tandis que les exportations, moins affectées par l'énergie, n'ont augmenté que de 18 %.
- La chute de 11% de l'euro face au dollar a aussi contribué à renchérir le prix des importations libellées en dollar, notamment les approvisionnements énergétiques.
- En 2022, le cours de l'euro a enregistré la plus forte diminution vis-à-vis du dollar américain depuis la création de l'euro. La dernière forte baisse date de 2015 soit 16,5%.
- L'euro est proche de la parité avec le dollar, ce qui ne s'était plus produit depuis 2002.
- La France continue de perdre des parts de marché à l'international et dans la zone Euro. Après une longue phase de baisse entre 2003 et 2012, les parts de marché de la France s'étaient stabilisées à environ 3% jusqu'en 2019 avant de repartir à la baisse depuis la crise de la COVID-19.
- En 2022, la part des exportations en valeur de la France exprimées en dollar dans les exportations mondiales en valeur s'est réduite de 0,2 point.
- Les importations d'électricité ont coûté 7 milliards d'euros à la France en 2022, contre 2 milliards de bénéfices annuels entre 2014 et 2019.

Projet d'étude des freins immatériels à l'export

Objet : Recensement et évaluation des “freins immatériels” à l'export au sein d'un panel d'entreprises françaises en métropole et à l'étranger participant au commerce extérieur.

Pour rappel :

- La performance française du Commerce Extérieur s'est fortement dégradée depuis 20 ans.
- La désindustrialisation et les délocalisations sont les principales causes du déficit croissant du CE de la France.
- Cependant, les “freins immatériels” (par “freins immatériels” nous entendons tous les freins à l'export qui ne sont pas quantifiables et mesurables) sont nombreux et souvent négligés et pourtant ils impactent notre CE.
- Il n'existe pas d'étude disponible identifiant ces freins de façon structurée.

Par conséquent, ces freins immatériels au commerce extérieur nécessitent d'être répertoriés et cartographiés.

Mission de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur :

- Mener une étude permettant de réaliser la “cartographie des freins immatériels”. Cette étude prévoit l'évaluation du lien de causalité entre les multiples dimensions (historiques, interculturelles, linguistiques, propension au risque...) entravant la capacité exportatrice de nos entreprises françaises.
- Rédaction du cahier des charges et définition des critères de sélection du prestataire qui réalisera l'étude.
- Choix du format et du type d'étude à réaliser.
- En lien avec le prestataire : choix du panel, questionnaires, entretiens, focus groupes, groupe de discussion, audition.
- Collaboration avec le prestataire concernant les outils d'exploitation des résultats et d'analyse des données.

Le projet d'étude sera transmis au SG de l'AFE dans les prochaines semaines, avec une estimation des coûts de réalisation.

Prix du Développement Durable de l'AFE

Le Prix du DD lancé en 2019 aurait dû avoir lieu tous les deux ans. Malheureusement, la crise sanitaire a empêché la remise du prix en 2021.

Afin de relancer ce prix en 2023, une résolution avait été présentée par la commission du développement durable et du commerce extérieur, adoptée alors à l'unanimité lors de la session d'octobre 2022.

La résolution proposait :

- que le Secrétariat Général réserve pour octobre 2023 un budget de 8.000 € permettant de décerner le Prix principal de 5.000 euros au lauréat, de 2.000 € et 1.000 € aux projets arrivés respectivement en deuxième et troisième places dans le classement du Jury.
- l'octroi d'un budget de 2.000 € auprès de l'association de promotion des Français de l'Etranger qui gère l'organisation du prix, somme couvrant les frais permettant la bonne marche du Prix.
- L'organisation au Quai d'Orsay, dans le cadre d'une soirée exclusive, de la remise du Prix ou de tout autre lieu à la charge du ministère, permettant la remise du Prix dans un cadre en rapport avec les ambitions de ce projet.

Malheureusement, nous avons par la suite été informés que le Secrétariat Général n'était pas en mesure d'attribuer la totalité du budget demandé. Seul le montant de 5000 euros pourrait être mis en réserve.

Grâce au Ministre délégué Olivier Becht, le Prix sera remis sous son patronage au Quai d'Orsay et aux frais du Ministère du Commerce Extérieur. Nous remercions le Ministre délégué pour son intervention. Sans lui, ce prix ne pourrait plus exister.

Il est important de noter cependant que les membres de l'association de Promotion des Français de l'Etranger (l'association gérant le Prix du Développement Durable de l'AFE) devront faire appel à des sponsors pour financer la somme manquante de 5000 euros.

Le Prix sera officiellement lancé dans le courant du mois de juin 2023.

Pour toute question ou demande relative au présent prix, la présidente de l'association peut être contactée à l'adresse suivante : p.connell@conseiller-fde.fr

Projet de la Compensation Carbone pour l'AFE

La Commission a fait voter en session plénière de mars 2023 le lancement du projet de compensation carbone devant couvrir les frais de déplacement des élus à Paris à l'occasion des sessions plénières, ceci avec une société dans le domaine et ayant offert la meilleure offre.

Ce vote était la conséquence du vote d'octobre 2022 affirmant la volonté de l'Assemblée, à l'unanimité, de lancer cette compensation mais de trouver la société la « mieux disante » en termes de budget permettant la réalisation de cet objectif ambitieux.

Cependant, juste avant la session de mars 2023, le secrétariat général nous a informé que le Ministère ne comptait pas accéder au souhait démocratique et unanime des élus d'aller vers la prise en compte responsable de notre impact carbone lors de nos déplacements et de n'octroyer aucun budget à cet effet.

La Commission DDCE a cependant tenu à réaffirmer sa volonté, avec le soutien de tous les élus de l'AFE, de maintenir ce projet au budget 2023 de l'AFE et a mis au vote la résolution **DD-CE/R01/03.2023** qui a été adoptée à l'unanimité.

Audition Catherine Ladousse, Co-Présidente de la Commission Parité au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Objet de l'audition : le rôle et la place insuffisante des femmes dans le Commerce Extérieur.

La femme française est souvent idéalisée à l'étranger ou elle est perçue comme un modèle d'affranchissement et de modernité.

En effet, la position reconnue de la France est de promouvoir l'autonomie des femmes et de promouvoir l'égalité femmes/hommes dans le monde du travail. Il est parfaitement reconnu en France que le sexe n'est pas une condition de réussite ou de performance. Il est aussi désormais parfaitement compris que la discrimination dans l'accès à la mobilité internationale peut également avoir de lourdes conséquences sur la carrière professionnelle des femmes. Les discriminations et idées préconçues sur les capacités des femmes à s'adapter à un contexte international poursuivent les femmes jusque dans la cellule familiale. Pourtant des études menées prouvent que les femmes sont tout aussi adaptables et compétentes à l'étranger que leurs homologues masculins (CF: Les femmes dans le processus d'expatriation - Olivier Merignac)

En 1962, les deux tiers des actifs français sur le territoire national étaient des hommes. En 2007, la situation des femmes sur le marché de l'emploi a considérablement évolué puisque les femmes sont désormais presque aussi nombreuses que les hommes à exercer un emploi. Toutefois, cette progression importante reste limitée au territoire national. Les femmes en poste à l'étranger demeurent nettement sous-représentées.

Autrefois minoritaires parmi les expatriés, les femmes sont maintenant nombreuses à partir vivre à l'étranger. Aussi nombreuses que les hommes.

Cependant, lorsque l'on considère la représentation des femmes dans la population active, elle est largement inférieure chez les expatriés. Selon tous les scénarios étudiés, elle le restera dans les années à venir - y compris dans les scénarios les plus optimistes. En effet, alors que le besoin en cadres internationaux qualifiés est exacerbé dans les entreprises par la mondialisation des marchés et de la concurrence internationale, les chiffres de l'INSEE sont formels : Environ 90 % des employés expatriés par des entreprises françaises à l'étranger sont des hommes.

Audition Marie D'ADESKY et Robin VILLIES, Club ADEME International

Objet de l'audition : Eléments de présentation du Club ADEME International et perspectives de coopération avec l'AFE

Le Club ADEME International (CAI) réunit près de 150 éco-entreprises françaises développant une partie de leurs activités à l'international. Ses missions sont de :

- Fédérer les éco-entreprises et créer des espaces d'échanges et de collaboration.
- Les informer et leur transmettre des opportunités à l'international.
- Les promouvoir et les représenter.

Le Club est piloté depuis Paris et s'appuie sur un réseau de partenaires pour mener des actions de prospection et de promotion de ses adhérents à l'international : Business France, Bpifrance, CCI, etc.

Les perspectives/pistes de collaboration possible entre l'AFE et le CAI sont les suivantes :

- Le Club prévoit de faire une communication auprès de ses adhérents des échanges qui ont eu lieu avec l'AFE à l'occasion des deux dernières réunions plénières (octobre 2022 et mars 2023) et leur indiquer que les CFE sont intéressés de mieux connaître les éco-entreprises françaises œuvrant dans leurs circonscriptions. Les adhérents pourront ainsi solliciter auprès de Robin Villies des mises en relation avec les CFE dans les cas opportuns.
- Le Club tiendra informé la Commission DD de l'AFE de ses missions/déplacements à l'international.
- Le Club pourra recueillir des opportunités d'événements auprès des CFE et les communiquer aux adhérents dans le cadre de la Newsletter du Club ou bien de mails de communication plus ciblés.
- Le Club étudie la possibilité d'organiser des ateliers visio avec ses adhérents et partenaires, par thématique ou par région/pays qui permettraient de recueillir des données sur les freins que peuvent rencontrer les éco-entreprises françaises à l'export. Le Club tiendra informée la Commission DD si ces formats se concrétisent.
- La Commission DD peut se tenir informée des activités du Club et de l'annuaire de ses adhérents sur le site <https://clubinternational.ademe.fr/>.
- L'ouverture d'une page linkedin dédiée est à l'étude et sera partagée le cas échéant.

Ci-dessous le tableau des collaborations internationales de l'ADEME

Zone	Pays	Entité	Objet
Europe	Allemagne	DENA Deutsche Energie Agentur	Chaleur fatale, EE bâtiment, décarbonation de l'industrie, réseaux intelligents, hydrogène
	Irlande	SEAI (Sustainable Energy Authority of Ireland)	Éolien offshore, chaleur renouvelable et réseaux, décarbonation et hydrogène
Méditerranée	Maroc	AMEE (Agence Marocaine de l'Efficacité Energétique)	EE bâtiment, Réglementation thermique, labellisation, indicateurs EE (cf. Odyssee Mure), Villes et climat (notamment rafraîchissement urbain)
	Algérie	APRUE (Agence pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie)	EE bâtiment, formation des professionnels, points Info-énergie, Campagne Display avec Energy Cities

		AND Agence Nationale des Déchets	Economie circulaire, lien avec un programme PROFAS (Ambassade de France) pour le rôle des femmes dans la gestion des déchets
	Tunisie	ANME (Agence Nationale de la Maîtrise de l'Energie)	Solaire thermique (hôtels, santé) avec l'INES, transition énergétique locale, soutien aux points info énergie
		ANGED (Agence Nationale de Gestion et d'Elimination des Déchets)	Economie circulaire et gestion des déchets, soutien à la stratégie de communication et formation à la gestion des déchets ménagers
Afrique sub-saharienne	Sénégal	AEME (Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie)	EE bâtiment, éclairage public, points info énergie territoriaux
Asie	Japon	NEDO (New Development Energy Organization)	Prospective technologique, SNBC, mobilité, décarbonation et hydrogène, éolien off-shore, changement climatique
	Corée	KEA (Korean Energy Agency)	éolien off-shore en 2023, thème évolutif chaque année
	Inde	BEE (Bureau pour l'Efficacité Energétique)	Indicateurs EE (cf.Odyssée-Mure) et EE dans l'industrie avec le CETIAT
Autres	Québec	RecycQuébec	Economie circulaire, indice de recyclabilité, consigne, REP
		MEIE (Ministère de l'Economie, de l'Innovation et de l'Energie)	Décarbonation de l'industrie, écosystèmes territoriaux, prospectives et scénarisation

Quelques pistes de travail de l'ADEME International :

Les Appels à projets Solutions innovantes pour l'accès à l'énergie durable

Vous trouverez par ailleurs ci-dessous le lien de la brochure décrivant les projets sélectionnés dans le cadre de la 2^{ème} édition de l'appel à projets en 2019 : <https://librairie.ademe.fr/international/3914-solutions-innovantes-pour-l-acces-a-l-energie-durable-hors-reseaux-solinae-9791029716485.html>

MOOC Villes durables et innovantes en Afrique sur le site du CAMPUS AFD du 29 mai au 7 juillet.

Ce MOOC qui sera lancé fin mai vise un public large :

- Les acteurs africains qui sont impliqués dans le développement urbain et les innovations (collectivités, ministères, société civile, universités...).
- Un public français qui travaille en Afrique sur les innovations urbaines (PME, ONG, institutions...).

Nous avons aussi interrogé l'ADEME sur les JO 2024.

Enfin pour rester en contact, l'ADEME reste à notre disposition pour partager ses déplacements internationaux à venir.

Contact : D'ADESKY Marie : marie.dadesky@ademe.fr.

AUDITION de Charles RODWELL, Député de la 1^{er} circonscription des Yvelines

Objet de l'audition de Monsieur Charles Rodwell :

en sa qualité de co-rapporteur de l'étude menée par le groupe de travail de la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale sur « **les dispositifs de soutien à l'exportation et à l'attractivité des investissements étrangers** », nous avons souhaité auditionner Mr Rodwell afin qu'il puisse nous exposer les grandes lignes de cette étude dont le rapport a été produit en février 2023 avec un **focus sur les dispositifs de soutien à l'export**.

La mission menée par le groupe de travail a été une mission de type parlementaire, visant à analyser de manière objective la situation des dispositifs de soutien à l'export afin d'y apporter une réponse politique.

Elle soulève un paradoxe :

- D'un côté on constate un déficit record en 2022 s'élevant à 164 milliards d'euros, déficit conjoncturel (en raison notamment de la « facture énergétique ») mais également structurel (en raison de la politique de désindustrialisation menée par la France depuis 20 ans environ)
- et d'un autre côté on observe un nombre record d'exportateurs (144 000 en 2022, 136 000 en 2021).

Les auditions menées par le groupe de travail ont été de 3 ordres :

- Les ministres et leurs services (Ministre du Commerce extérieur, Ministre de l'Industrie)
- Les acteurs de l'export public et de l'export privé (Business France, BPI France, CCI France, CCEF, CCI françaises à l'international)
- Les bénéficiaires : les entreprises et leurs salariés. 2 types de choix d'entreprises : les filières excellentes à l'export (exemple la filière du cognac). Les filières sinistrées mais qui continuent malgré tout à exporter.

La finalité des auditions : identifier les clés les plus efficaces incitant les entreprises à exporter.

2 conclusions à ces auditions :

La première : la politique macro-économique se révèle plutôt bonne.

La seconde : la politique micro-économique nécessite en revanche une concentration d'efforts.

- **La politique macro-économique**, 3 axes : Politique fiscale / Politique de l'emploi / Politique de l'offre par le biais de France Relance soit 100 milliards d'euros investis par l'Etat et 54 milliards d'euros investis pour la R&D et la relance export.
- **La politique micro-économique** : axes d'amélioration urgents à mettre en œuvre.
D'une part, nécessité absolue de renforcer l'accompagnement personnalisé des entreprises. Introduire de la souplesse afin de répondre aux besoins des entreprises (certains dispositifs d'accompagnement à l'export ne conviennent pas aux petites entreprises).
D'autre part, cet accompagnement personnalisé doit servir une vision de l'export. Pour exporter un bien, il faut d'abord le produire. L'export doit s'inscrire au cœur de la stratégie de reconquête industrielle de la France.

3 axes de recommandations :

- Alignement des objectifs et des priorités sur la réindustrialisation et l'export (faire converger le dispositif France 2030 et Team France Export, proposer des solutions d'accompagnement personnalisé au profit des ETI)
- Gagner des parts de marché dans les secteurs et pays où la France a des avantages compétitifs (prioriser les choix)
- Coordination entre les acteurs et "chasser en meute". Coordonner les actions de la Team France Export en incluant les « sachants », les élus des Français de l'étranger pour leur connaissance du tissu local, ainsi que les entrepreneurs français à l'étranger qui sont des piliers de l'export.

Les avis des rapporteurs de l'étude ont convergé vers des solutions d'urgence de réindustrialisation verte.

Résoudre la problématique de la désindustrialisation :

Enclencher une dynamique de stimulation de production (plutôt que de consommation) devrait permettre la réindustrialisation avec l'objectif de créer de l'emploi industriel tout en renonçant aux retours sur investissement à court terme au profit des investissements à moyen et long terme. Pour stimuler la productivité, nécessité de baisser les impôts.

Comment faire face aux deux grandes forces de ce 21ème siècle, la Chine et les USA :

Il n'y aura pas d'indépendance politique sans indépendance technologique. L'Europe devra construire sa souveraineté technologique notamment dans les domaines suivants : les semi-conducteurs, l'aéronautique, l'aérospatial, les batteries... Nécessité de renforcer les alliances technologiques européennes destinées à nous protéger.

Comment augmenter le nombre actuel de 144 000 exportateurs : mieux cibler les entreprises potentiellement exportatrices, accorder des subventions à bon escient.

Identifier les entreprises prioritaires à accompagner. Chaque entreprise doit disposer de tous les outils d'export adaptés à ses besoins.

Émerge la nécessité de soutenir des entreprises qui seront des relais de croissance, on distingue 3 catégories :

- Les éléphants (CAC 40), elles n'ont besoin de personnes pour exporter.
- Les souris, ce sont les PME qui produisent sans être des relais de croissance pour l'export.
- Les gazelles, filières de hautes technologies, ce sont ces gazelles qui seront nos propulseurs dans les 15 prochaines années. D'où la nécessité de les soutenir.

En conclusion,

Tous les outils d'accompagnement à l'export existent et les différents acteurs jouent leur rôle avec efficacité, à condition de renforcer la concertation entre tous les acteurs et d'harmoniser les moyens. A souligner le rôle majeur de la BPI dans le financement des projets.

Un exemple vertueux de l'export : la filière du COGNAC vend à l'export 98% de sa production. 3 secrets :

- La solidarité historique (entre ceux qui s'occupent de l'approvisionnement, ceux qui produisent, et ceux qui exportent)
- L'auto-régulation du marché (l'état l'a sous-traité à la filière)
- L'organisation collective en cas de pépin de l'un ou l'autre.

Un bon exemple à suivre !

Audition de Mme Clara Chappaz, Directrice de la French Tech

Objet de l'audition : Comprendre la mission de la French Tech, son impact sur le Développement Durable et le Commerce Extérieur en identifiant les entreprises qui réussissent le mieux à l'export et pourquoi et la place des femmes dans la tech d'aujourd'hui.

Qu'est-ce que la Mission French Tech ?

La Mission French Tech est une administration qui relève du gouvernement français : une nouvelle génération de fonctionnaires, qui manie aussi bien les politiques publiques et les financements que le marketing et la conception de programmes.

La French Tech, c'est à la fois le nom et la marque de l'écosystème des startups en France et d'une administration française qui existe depuis 2013 créée par le ministère de l'économie et des finances de l'époque. La volonté du gouvernement était de faire de la France un joueur à part entière sur la scène internationale de l'entrepreneuriat technologique. Cette volonté n'a fait que se renforcer depuis.

Leur mission : « faire de la France un des pays les plus attractifs au monde pour les start-up qui veulent se lancer, partir à la conquête des marchés internationaux et bâtir un avenir qui ait du sens. »

La French Tech a pour rôle de faire le pont entre l'écosystème de l'entrepreneuriat français et l'Etat afin de faciliter le développement de cet écosystème.

Trois grands métiers pour le French Tech: La création d'une marque qui appartient à l'Etat, animation d'un **réseau mondial** fait actuellement de 99 associations privées labellisées par la French Tech et gérées par des entrepreneurs qui donnent leur temps et leur expérience aux autres entrepreneurs d'une manière bénévole. Ce réseau est un atout très précieux pour les entrepreneurs qui, lorsqu'ils se déploient à l'étranger, peuvent trouver grâce à ce réseau des points de chute sur lesquels ils peuvent s'appuyer en atterrissant dans un nouveau pays. Ils peuvent ainsi obtenir des conseils et mieux comprendre les spécificités du pays/secteur. C'est aussi un atout pour la French Tech qui peut ainsi rayonner partout dans le monde : attirer des talents, expliquer les dispositifs comme le French Tech Visa, faire également découvrir tous les programmes sectoriels comme le Green 20, le Deep Green 20, et les technologies agricoles.

La french tech ne finance pas des entreprises et n'est pas non plus un incubateur mais la French Tech a un certain nombre de programmes d'accompagnement dont le plus connu s'appelle « **French Tech Next40/120 startups** ». *C'est un programme d'accompagnement de l'Etat dédié aux start-ups françaises les plus performantes et en capacité de devenir des leaders technologiques de rang mondial.*

Les 120 start-up du programme sont sélectionnées sur des critères de performance économique (levée de fonds ou hypercroissance des revenus). La promotion 2023 est par ailleurs la première à intégrer des engagements sociaux et environnementaux.

La French Tech propose également des programmes sectoriels (écologie, agriculture, santé, infrastructure numérique). Ces programmes d'accompagnement donnent accès à une personne dédiée et une porte d'entrée vers l'Etat (des « start-up succès managers » qui ont pour rôle de guider les entreprises sur toutes les problématiques (contrôle URSSAF, obtention de visa, patente etc...)).

Depuis 2013, la French Tech a beaucoup grandi. Aujourd'hui, on compte environ 25 000 start-ups en France et 29 d'entre elles sont devenues des licornes (avec une valorisation de plus d'1 milliard de dollars). Il y en avait seulement 3 en 2017.

Aujourd'hui, le secteur emploie environ 1 million de personnes de façon directe et indirecte en France avec une croissance qui continue de perdurer avec près de 35 000 créations de postes en 2022.

La French Tech a aussi pour mission de s'assurer que les conditions de développement des entreprises sont réunies partout en France et pas seulement en région parisienne.

A ce jour, la situation n'est pas totalement équilibrée notamment au niveau du financement. Une start-up sur deux est créée en dehors de l'Île de France mais 80% du financement est concentré en région parisienne.

C'est un travail de rééquilibrage de ses financements qui est en train de prendre place.

A noter qu'aujourd'hui, il existe 16 capitales French tech en France (grandes villes de France).

Cependant, 80% des start-ups utilisent des services de cloud américains.

Certaines d'entre elles ont développé un écosystème technologique plus spécifique comme à Aix en Provence par exemple qui s'est plus spécialisé sur l'écologie, à Grenoble c'est la technologie Hardware qui est à l'honneur (ex. écran utilisant une nouvelle technologie), à Bordeaux, c'est le retail avec CDiscount qui attire l'écosystème en ce sens.

Il est vrai qu'il est plus facile d'exporter un service qu'un produit.

Innovation de rupture - (Deep Tech)

La French Tech soutient activement les entreprises Deep Tech. Ces entreprises font de l'innovation basée sur de la recherche faite en laboratoire et dont les produits peuvent par la suite être protégés par des brevets de fabrication.

Qui créent des start-ups ?

Un grand projet d'étude, en équipe avec les statisticiens de la DGE est prévu pour les 10 ans de la French Tech. Un baromètre prenant en compte un certain nombre de critères (dont l'âge des créateurs) devrait donner de nombreuses informations d'ici la fin de l'année. La French Tech ne possédait pas ces données car jusqu'ici il n'existait pas de définition administrative d'une start-up.

Les Femmes dans la Tech

Une étude, faite par [SISTA](#) (collectif au service d'une génération de leaders diversifiés) en 2022, a montré que seulement 9% des équipes fondatrices étaient 100% féminines. Ce chiffre montre que la parité est loin d'être atteinte même si en 2017, ce chiffre se situait autour de 5%. Les équipes mixtes quant à elles tournent autour de 16%.

La part des femmes dans les employés du numérique est d'un peu moins d'un quart, cependant, dans les entreprises de la French Tech 120 ce chiffre peut atteindre 40%. Ce qui est mieux que dans le numérique en général. Ce chiffre tombe de moitié dans les postes de direction.

A noter : Un quart des French Tech 120 n'ont aucune femme dans leur comité de direction.

C'est un vrai problème car plus personne ne remet en cause le fait que la diversité soit un atout lors des prises de décisions stratégiques. Un biais purement masculin peut être un vrai enjeu.

Même si les fondateurs sont jeunes et engagés, on peut se retrouver dans les mêmes situations que les grands groupes en ce qui concerne la parité.

Lorsque les startups mettent en place un système pour recruter plus de femmes, leur nombre passe de 33 à 43% dans l'entreprise. Cela montre qu'elles ont besoin d'un plan d'action de recrutement.

La mission French Tech est très engagée sur cette question, elle lançait le 31 mai 2022 le « [pacte parité](#) » en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans l'écosystème start-up français.

A noter que la députée Rixain qui avait été un moteur dans la promulgation de la [loi Rixain](#), (loi qui a pour but d'instaurer des quotas dans les comités de direction des grandes entreprises) a participé activement aux ateliers de la mission French Tech. Ces ateliers ont eu comme objectif de trouver des solutions pour que les startups mettent en place des normes dès leur création.

Aujourd'hui, 83 entreprises du French Tech 120 ont adhéré au Pacte Parité. Après 9 mois, plus de la moitié des entreprises ont déjà adopté certains changements afin de féminiser leur conseil d'administration.

Les chiffres bougent mais encore trop lentement.

La première ministre a fait une annonce le 8 mars 2023 pour prendre le problème en amont car par exemple quand la filière du BAC sciences numériques ne compte que 10 % de jeunes femmes, qu'on ne compte que 20% de femmes dans les écoles d'ingénieurs, et que dans les écoles de développement informatique, ce chiffre tombe à 10%, un vrai besoin de sensibilisation en amont pour diriger les femmes vers ces métiers est nécessaire afin qu'elles puissent rejoindre l'écosystème des entrepreneurs.

Il a été noté que les parents sont pour beaucoup dans les choix que leurs enfants font. 70% des parents vont l'encourager leurs garçons vers des matières plus scientifiques alors que seul 30% d'entre eux pour les petites filles.

La Première ministre, Elisabeth Borne, a reconnu la faiblesse des ressources et le faible pourcentage de femmes dans les écoles d'ingénieurs. D'ici à 2025, 10 000 jeunes filles seront accompagnées à travers leur scolarité afin d'augmenter le vivier de femmes dans les secteurs scientifiques.

Financement de projets

D'après une étude faite par le BCG, 88% des financements vont vers des startups qui sont montées à 100% par des hommes. Une femme a 4 fois moins de chance d'être financée qu'un homme.

Une cinquantaine de fonds d'investissements français ont signé une charte qui les engage à ce qu'un pourcentage de leurs financements aille vers des projets présentés par des femmes. L'objectif étant que 30% de leur capacité de financement partent vers des projets portés par des femmes.

C'est également en ayant des comités d'investissement mixtes (30% de femmes dans le processus de décision d'ici à 2023) que le pourcentage de financements allant vers des projets portés par des femmes augmentera.

Il est nécessaire de créer une dynamique de quota car sans cette dynamique, le changement serait trop lent. Deadline 2025.

Startups du secteur Economie Sociale et Solidaire

Il existe un vrai mouvement dans la Tech vers le développement d'entreprises de ce type (Blablacar, Ynsect, ...). La transition écologique est un des domaines les plus dynamiques en France. Aujourd'hui, elles forment 15% des startups et les investissements vers ce type de startups ont doublé entre 2020 et 2022.

C'est le secteur qui a indiqué la plus forte progression, avec une dynamique très positive, et un nombre grandissant de start-ups qui s'attaquent au changement d'usage (lutte contre le gaspillage alimentaire et autre). Ynsect SAS en est un très bon exemple.

La French Tech essaye de s'assurer que si des entreprises ne sont pas directement impliquées dans ce genre de produit, elles restent sensibilisées et embarquées dans un mode opérationnel qui prend en considération l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'environnement et autre. Pour la première fois cette année les French Tech 120 devront faire leur bilan carbone. La moitié d'entre elles le faisait déjà. La mission French Tech facilite l'échange entre celles qui ne le faisaient pas et celles qui le faisaient afin de rendre plus facile leur transition avec par la suite la publication du score.

Un audit des bonnes pratiques afin de pouvoir créer un plan d'action est en cours (pour l'égalité femme-homme, l'inclusion, l'empreinte carbone)

Le but de l'accompagnement par un start-up manager

D'une part, connecter l'entreprise vers les bons correspondants.

Par exemple, les entreprises jeunes n'ont souvent pas toutes les clés pour savoir comment protéger leurs propriétés intellectuelles. C'est le rôle du start-up manager de les sensibiliser et de les diriger vers le correspondant des brevets ([INPI](#)) qui est un des correspondants les plus sollicités.

La French Tech à l'international

Environ 40% du chiffre d'affaires des 120 startups les plus développées vient de l'étranger et ce chiffre devrait monter jusqu'à 60% d'ici 2025.

Sur ces 120 startups, 70 ont déjà un bureau à l'étranger (Allemagne, Etats Unis sont les pays prioritaires pour leur développement mais elles ciblent bien entendu leur pays d'exportation en fonction de l'offre et du potentiel de croissance mais aussi la facilité d'entrer. Les Etats-Unis sont plus difficiles et plus coûteux de par leur taille notamment)

La méthode la plus largement utilisée pour ces entreprises a été d'ouvrir un bureau dans les pays prioritaires pour leur développement à l'international mais on voit aussi des entreprises qui utilisent une dynamique de croissance externe et qui optent pour l'achat de concurrents étrangers.

En 2022, 93 opérations d'achat ont eu lieu. Les achats ont pu être faits par le biais de levées de fonds et qui leur ont permis d'accélérer leur développement à l'étranger.

Afin de pouvoir grandir, les entreprises de la French Tech ont en général compris que pour grandir vite et pour devenir un géant technologique il faut penser à se développer à l'étranger. Depuis 10 ans, un gros changement d'attitude s'est fait sentir à ce niveau.

Les entreprises de la French Tech sont dans une dynamique d'expansion internationale.

Clubs French Tech

Les clubs French Tech sont des associations privées organisées et dirigées par des entrepreneurs dans le pays où ils ont été ouverts sans hiérarchie ou financement de la Mission French Tech.

Le réseau a grandi de façon organique et n'a pas toujours été structuré de la même façon d'un pays à l'autre.

Label French Tech

La nouvelle stratégie de labellisation est de rapprocher d'une manière plus formelle les clubs French Tech vers les postes diplomatiques.

Dans le dépôt de candidature, les dossiers doivent contenir une lettre de soutien du poste diplomatique pour s'assurer du bon fonctionnement et pour donner une forte incitation à travailler main dans la main avec les CCI locales, Business France, ...

Dans certains pays, le club French Tech ne travaille pas toujours très bien avec les élus ou avec le poste diplomatique. Cette information a besoin d'être remontée quand c'est le cas.

Bilan Carbone des Startups

Plus tôt l'entreprise comprend qu'il lui faut faire un bilan carbone, mieux cela se passe. Les French Tech 120 ont des attentes très fortes. Elles ont tenu à prendre en compte dès le début des critères très élevés voulant aller au scope 3 directement, c'est-à-dire en prenant en compte dans leur bilan carbone toute la chaîne de valeur.

(1,2,3 scope du bilan carbone :

1 impact direct du produit ou du service

2 fournisseurs

3 toute la chaîne de valeur)

Analyse:

La mission French Tech a été jusqu'ici un atout majeur dans le développement du parc de start-ups françaises. La France, avec ses 29 licornes et ses 25 000 start-ups, est aujourd'hui à la table des joueurs sérieux de la Tech dans le monde.

Il n'en reste pas moins qu'un travail reste à faire car même si les entreprises réalisent que pour grandir rapidement, elles doivent se développer à l'international, c'est en les accompagnant avant, pendant leur départ et à leur arrivée que leur développement a les meilleures chances de réussir. Le Club French Tech a prouvé que les entreprises apprécient d'être épaulées dans leur démarches en échangeant avec des entrepreneurs français déjà présents sur le terrain.

Si aujourd'hui, les femmes sont encore loin d'avoir la parité, il semblerait que les French Tech 120 en sont conscientes et mettent en place des mesures favorisant un rééquilibrage homme-femme.

Des lois qui viennent d'être adoptées telle la loi Rixain, œuvrent elles aussi dans ce sens et des changements faits en amont, encourageant plus de jeunes filles à prendre des filières scientifiques devraient elles aussi favoriser un certain équilibre des sexes dans la tech.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les entreprises de la tech sont de plus en plus conscientes de leur empreinte carbone et elles sont de plus en plus nombreuses à faire leur bilan carbone.

En conclusion, il est crucial que les CCI, BFI, Club French Tech, CCE et autres travaillent main dans la main dans les pays où ils se trouvent pour accompagner le mieux possible les entreprises françaises choisissant de s'exporter.

Les entrepreneurs français déjà sur le terrain, devraient être encouragés à partager leurs connaissances locales et bonnes pratiques afin de faciliter l'exportation/implantation des entreprises françaises vers leur pays adoptif.

Le rapprochement des écosystèmes French Tech et des conseillers FDEs est à encourager. A cette fin, une formation French Tech facultative pour les CAFE/CFDE d'une demi-journée sur le format de celle faite par le MEAE pourrait être envisagée.

Définition :

Next40 et French Tech 120

Le Next 40 et le French Tech 120 sont deux programmes de la mission French Tech, dont les noms font écho au CAC40 et SBF120. Ils rassemblent les start-ups amenées à devenir les géants de l'économie de demain.

Audition de « L'Agence Française de Développement »

Auditionnés : *Bertrand Walckenaer*, directeur général adjoint, *Marion Joubert*, responsable cellule Analyse & Avis DD et *Laura Collin*, conseillère relation parlements.

L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public qui contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale.

Finalité de l'audition : comprendre l'influence de l'AFD en faveur des objectifs de développement durable et sur le commerce extérieur français.

L'AFD est régi selon les mêmes règles que tout autre établissement bancaire. Avec 3500 employés dont 2500 en France, et établie dans 34 pays africains, l'AFD est engagée dans plus de 4000 projets dans les Outre-mer français et dans 115 pays. Elle comprend trois filiales : l'AFD, en charge du financement du secteur public et des ONG, Proparco, filiale dédiée au financement du secteur privé et "Expertise France", agence de coopération technique.

Les outils sont, suivant les objectifs, des prêts à taux du marché voire bonifiés, une garantie financière, des participations actionnariales ou un accompagnement technique. Chaque année 12 milliards d'euros sont engagés dont 10 de prêts. Géographiquement, 1 milliard est alloué aux Outre-mer et 11 à des pays étrangers, dont 50 % en Afrique. Cela représente 0,55 % du PNB français.

Expertise France permet le conseil et l'accompagnement dans les politiques publiques. Offrant la mise en place de politiques publiques, c'est la deuxième agence de coopération technique dans le monde, derrière la GIZ allemande qui compte dix fois plus d'employés.

Développement durable :

Tout projet vient d'abord d'une demande. Certains prêts sont adossés à une matrice de réforme, en particulier dans la lutte contre le changement climatique. Le conditionnement à la privatisation de secteurs n'en fait pas partie, et si les états font appel à l'AFD, c'est aussi pour la bonne image des services publics français.

S'il existe une liste d'exclusion pour certains projets, par exemple ceux liés à l'énergie fossile, tous sont testés suivant ces 6 critères par une commission indépendante :

Biodiversité, Climat (atténuation du changement ou adaptation), Social (soutenir le lien social, favoriser l'inclusion, favoriser les droits humains), Genre (égalité homme/femme, accompagnement de l'autonomisation des femmes), Economie (favoriser une économie durable et résiliente) et gouvernance.

Ces critères peuvent donner lieu à une exclusion du projet.

Les projets portés par l'AFD portent notamment sur le développement urbain durable, la santé, les industries culturelles et créatives, la transition énergétique, l'assainissement de l'eau ou l'agriculture.

Commerce extérieur Français :

Appuyant des projets à hauteur de 11 milliards à l'étranger mais promouvant une concurrence saine, l'AFD ne peut directement favoriser les entreprises françaises à l'export. Le nombre d'opérateurs français intervenant sur les projets financés ou co-financés par l'AFD est inconnu mais l'État pilote l'activité de l'AFD à travers un contrat d'objectif et de moyens. Ce contrat utilise 40 indicateurs visant à conjuguer le mandat économique français et l'aide au développement. Le taux de réponse des entreprises françaises sur les marchés ayant recours aux financements de l'AFD est de 75% tandis que le financement des travaux nécessitant l'emploi d'une main-d'œuvre ultra qualifiée sur un sujet est à hauteur de 80%.

Analyse :

Si l'AFD ne peut favoriser directement les entreprises françaises sur des marchés étrangers, les critères stricts sociaux et environnementaux écartent de nombreux concurrents. D'autre part, les projets à fort contenu technologique ou d'ingénierie dissuadent les compétiteurs à bas coûts.

L'AFD est un moteur du développement durable dans le monde et contribue à l'engagement de la France en faveur des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

La France s'est engagée à augmenter l'aide publique au développement à 0.7 % du revenu national brut en 2025. Cet objectif de l'OCDE datant de 1970 et répété en 2015, seuls la Norvège, la Suède, le Danemark et le Luxembourg l'ont régulièrement atteint. Les Pays-Bas l'ont atteint jusqu'en 2012, le Royaume-Uni l'atteint depuis 2013, et l'Allemagne depuis 2016. Les USA et le Japon sont à 0,17 et 0,20 %.

La contribution de l'aide internationale à la croissance économique des pays bénéficiaires, sur le long terme, serait de l'ordre de + 1 % en moyenne chaque année. C'est beaucoup, considérant les volumes d'aide qui restent faibles au regard de l'ensemble de l'économie, et ce, sans évaluer l'impact bénéfique écologique.

Il est d'autre part notable que l'AFD applique aussi en interne l'égalité homme-femme et le résultat de 7 ans de recrutement paritaire se retrouve avec 53 % d'employées à l'AFD et dans un comité de direction paritaire.

En conclusion, il est à espérer que l'objectif de 0,7 % sera tenu tant les avantages de l'aide au développement sont importants socialement et écologiquement. Enfin, les entreprises françaises se retrouvent dans ces projets.

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION DD-CE/R01/03.2023

Objet : Compensation Carbone.

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

VU

- La résolution de l'AFE DD/1/10.2022 votée à l'unanimité en Assemblée plénière, indiquant la volonté de l'Assemblée de mettre en place une compensation carbone pour les déplacements des conseillers à Paris, dont la mise en œuvre est confiée à la Commission du Développement Durable et Commerce extérieur.

CONSIDÉRANT

- La demande de l'Assemblée de recueillir 3 devis permettant la comparaison des différentes offres.
- Les offres reçues par 4 sociétés contactées dans le domaine de la compensation carbone, présentées ci-dessous :

	Frais de gestion annuel (HT)	Total Mandature
ClimatePartner	700 €	2.800 €
Ecotree	Pas d'information financière sur les frais de gestion qui sont intégrés au prix du quota	
GoodPlanet	29 % du budget vendu = 900 €	3.600 €
EcoAct	Prix fixe au départ = 520 €	2.075 €

DEMANDE

- La mise en place la plus rapide possible de la compensation carbone pour les déplacements des conseillers AFE à Paris dans les termes financiers adoptés lors de la Résolution d'octobre 2022.
- Eu égard aux offres reçues, le choix de la société ECOACT pour la mise en place de ce dispositif.

RÉPONSE

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION DD-CE/R02/03.2023

Objet : Plan de formation des élus de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

VU

- Le cinquième rapport d'évaluation (2021-2022) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto,
- Le sixième rapport du GIEC publié en mars 2023, "Rapport spécial du GIEC (groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat)
- L'accord de Paris de 2015 des Nations Unies,
- Le rapport 2022 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions et insistant sur la nécessité d'une transformation urgente de l'ensemble du système afin d'éviter une catastrophe climatique.
- Les articles 24, 25 et 36 de la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français de l'Etranger portant sur les accès et droit à la formation des élus des Français de l'Etranger,

CONSIDÉRANT

- Que le sixième rapport du GIEC servira de base pour le premier bilan de l'accord de Paris prévu lors de la COP28 à Dubaï. Ce dernier rapport identifie les seuils de réchauffement responsables d'impacts irréversibles sur la biodiversité.
- Que ce rapport insiste sur certaines limites d'adaptation déjà atteintes.
- L'importance de l'AFE concernant la thématique du Développement Durable via le changement de nom de la commission qui place le Développement Durable en premier dans la dénomination de la Commission.

- Le programme de sensibilisation et de formation à la transition écologique à destination de tous les maires de France, mis en place par le ministère de la Transition écologique à compter du premier trimestre 2023, par le biais d'ateliers de formation des élus aux conséquences du changement climatique.
- Le programme de formation mis en place par l'ADEME à l'attention des élus locaux en France.

DEMANDE

- La mise en œuvre d'un plan de formation relatif aux enjeux climatiques supervisé par la Commission du Développement Durable et du Commerce Extérieur, sur la durée de la mandature.
- La mise en place de ce plan de formation à l'attention des élus AFE sur la base du volontariat.
- La diffusion du contenu de la formation sur les supports médias de l'AFE afin qu'il soit accessible en direct et en replay, à l'ensemble des élus CFDE ainsi qu'aux Françaises et Français de l'Etranger

RÉPONSE

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION DD-CE/R03/03.2023

Objet : Réhabilitation et mise aux normes du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

VU

- Les articles L.4211-1 et D.4211-1 à D.4211-3 du code général de la propriété des personnes publiques relatifs au Conseil de l'immobilier de l'État.
- Les circulaires du Premier ministre du 28 février 2007 relative à la modernisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État, du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État, du 27 avril 2016 relative aux modalités de la nouvelle gouvernance de la politique immobilière de l'État.

CONSIDÉRANT

- Que le plan « France Relance » a prévu en 2022 dans la politique immobilière de l'Etat de réhabiliter et de rationaliser la consommation énergétique des 100 millions m² de bâtiments publics.
- Qu'une enveloppe de 4 milliards d'euros sera dédiée à la rénovation thermique et à la mise aux normes des bâtiments publics dans la métropole.
- Que parmi les 1400 biens immobiliers français, soit 2.3 millions de m² répartis dans 170 pays du monde, certains ne sont plus suffisamment entretenus et ne sont plus conformes aux normes énergétiques européennes, si celles-ci sont plus contraignantes que les normes locales.
- Que le patrimoine immobilier français ambassades, consulats, instituts français et établissements scolaires en gestion directe contribue au rayonnement de la France et à la diffusion de la francophonie.
- L'absence d'information sur l'existence d'un plan de réhabilitation des établissements publics à l'étranger.

DEMANDE

À la direction de l'immobilier du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de communiquer à l'AFE les projets de réhabilitation et de mise à niveau du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger.

RÉPONSE

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION DD-CE/R04/03.2023

Objet : Convocation d'un conseil consulaire à caractère économique

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

VU

- La loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, article 3.
- Le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger, article 3

CONSIDÉRANT

- Que le Président du Conseil Consulaire convoque et établit l'ordre du jour du conseil consulaire.
- Les membres du Conseil Consulaire comme des élus locaux pouvant formuler des avis sur les questions consulaires ou d'intérêt général, notamment économiques et sociales.
- Les informations relatives à l'implantation locale des entreprises françaises ou de leurs filiales et leur activité comme des éléments essentiels pour mesurer l'influence économique de la France à l'international,

DEMANDE

au Bureau qu'il adresse par écrit (par tout moyen approprié) la recommandation d'une tenue d'un conseil consulaire annuel dédié à la situation économique des entreprises françaises implantées localement avec la présence et la contribution de l'expertise de l'écosystème économique local à savoir, les services de Business France, la CCI française locale, BPI France, les Conseillers du Commerce Extérieur, services économiques de l'Ambassade et toute autre organisation ayant compétence sur le sujet.

RÉPONSE

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
----------	------------------------	--------------------

Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION DD-CE/R05/03.2023

Objet : Associer les Conseillers des Français de l'Étranger à la promotion des Jeux Olympiques 2024 de Paris.

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

VU

- La décision du comité international olympique d'attribuer l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en été 2024.

CONSIDÉRANT

- l'association de près de 60 Ambassades au label "Terre de Jeux 2024", qui invite la communauté française de l'étranger à s'engager à cet événement

DEMANDE

- Que les Conseillers des Français de l'Étranger soient pleinement associés aux Jeux Olympiques par les ambassades qui sont labellisées "Terre de Jeux 2024".

RÉPONSE

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		